



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ACCORD VENDARGUES

L'expertise et l'investissement des personnels enfin reconnus !

Depuis plus de 2 ans et demi, des négociations sont engagées pour le site de Vendargues, négociations demandées par la Cfdt et auxquelles notre organisation syndicale a largement contribué.

Au début de ces négociations en 2020, on ne parlait de rien.

Et la discussion n'était pas simple. D'abord, sous la forme d'une saisine de la direction de La Fabrique par la Cfdt qui n'a pas abouti ; puis sous la forme d'une négociation, d'un dialogue parfois de sourds, avec des petits pas en avant pour arriver à des convergences de vue entre syndicats, et entre syndicats et direction.

Une entreprise compliquée. En effet, les dispositifs « fiction » ne s'appliquent pas au site de Vendargues et il fallait écrire un texte qui corresponde à la réalité des activités et aux spécificités du site pour des salariés qui étaient alignés sur le régime général. Avec une direction qui ne voulait pas acter de régime spécifique pour les personnels travaillant pour le feuilleton.

Mais la Cfdt a tenu bon, rappelant sans cesse à la direction que l'entreprise a toujours reconnu l'expertise de ses salariés par accord d'entreprise. Dernier exemple en date : la reconnaissance d'UCC, avec une prime à la clé. Il était donc temps de reconnaître aussi le travail et l'expertise des salariés de Vendargues, qui ont tous sans exception, prouvé qu'ils sont à la hauteur des attentes de la direction et des 4,5 millions de téléspectateurs fidèles au feuilleton chaque jour.

Le site de Vendargues est un lieu d'avenir, unique en son genre et novateur. Reconnaître l'engagement de tous ceux qui ont participé à son lancement est essentiel pour la Cfdt qui avait prévenu dès la création du site : l'expertise, l'implication des salariés, leur charge de travail, doivent être reconnus et accompagnés dans un accord d'entreprise.

L'accord en quelques lignes :

- **Récupérations tournage** : pour chaque participation à une session de tournage de deux semaines consécutives, il est attribué aux salariés sous CDI concourant aux activités de tournage 4 heures de récupération lorsque, en moyenne sur ces deux semaines civiles, la durée du temps de travail est supérieure à 42 h par semaine.
- **Prime de disponibilité**
Une prime de disponibilité de 180€ brut par mois sera versée, en lieu et place de l'indemnité temps de trajet. Cette prime se substitue également à la prime de sortie.

AVRIL 2022

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- **Une prime exceptionnelle de 1000€** destinée à reconnaître l'implication des salariés CDI présents sur site au 1er janvier 2020, sera versée.
- **25 mesures individuelles** sont attribuées au titre de l'accélération de carrière et de la revalorisation salariale, dont 17 au 1er janvier 2020 et 8 au 1er janvier 2021.
Concernant les **5 cadres à la production**, ils bénéficieront d'une revalorisation de 2% via les PARSI 2022, mesure qui pourra venir en complément d'une mesure d'accélération de carrière.
- **Pour l'utilisation des véhicules personnels** pour se rendre sur un lieu de tournage : remboursement des frais kilométriques sur la base du tarif en VNS, cette mesure prend effet au 1er janvier 2022.

AVRIL 2022

Un bilan de l'application de ces dispositions est prévu en 2023.

La Cfdt s'est battue pour que cet accord voie le jour, et a été force de proposition pendant la négociation. Plus de deux ans à discuter, à proposer, à essayer des refus, à remettre les sujets sur le tapis, à insister, peser le pour et le contre.

Nous avons abouti, avec cet accord, à une évolution importante dans la manière de considérer l'activité et les personnels de Vendargues, la spécificité du travail pour un feuilleton et les expertises nécessaires.

L'accord négocié et signé par la Cfdt acte la volonté de travailler avec des personnels experts et impliqués sur le feuilleton : Vendargues doit rester le lieu de la rencontre entre un projet, le feuilleton, et des salariés motivés.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**